

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE FEMININE U20 (RFU20)

POULE A
VALENCIENNES RSC
COTE D'OPALE BASKET CALAIS
TEMPLEUVE LP
ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET
ASG GAUCHY
LAMBERSART BLM
USO BRUAY LA BUISSIERE
LOON PLAGE AS

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

La Ligue et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme organisent un championnat U20 ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueuses nées en 2004, 2003, 2002.

Le championnat RFU20 est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un championnat de transition entre les U18 (ex cadettes) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise comme une équipe réserve d'équipe évoluant en championnat régional.

Par contre, les équipes U20 ne peuvent compter comme « équipe de jeunes » sauf en championnat fédéral.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Une joueuse U20, sauf si son club la met dans une liste de joueuses brûlées de l'une de ses équipes séniors ou s'elle est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniore, de quelque niveau que ce soit.

Le championnat RFU20 est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

Il est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations

donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

8 équipes composent le championnat RFU20 qui se déroulera en deux phases.

PREMIERE PHASE

Une poule de 8 équipes qui disputent 14 rencontres Aller / Retour avec point avéragé.

DEUXIEME PHASE

En 2 poules :

Une poule haute avec les équipes classées aux 4 premières places de la 1^{ère} phase qui disputent 6 rencontres Aller / Retour avec point avéragé.

Une poule basse avec les équipes classées aux 4 dernières places de la 1^{ère} phase qui disputent 6 rencontres Aller / Retour avec point avéragé.

Un titre de champion régional est attribué à l'équipe terminant première de la poule haute à l'issue du championnat.

Les équipes retenues sont celles qui ont candidaté, ont terminé le championnat de la saison précédente et qui sont candidates. Elles sont alors retenues dans un ordre prioritaire.

Contrairement au championnat masculin, le nombre d'équipes participantes ne peut permettre une appellation « élite » ni des montées automatiques en championnat régional R3. Cependant le vainqueur pourrait, après candidature, être appelé à remplacer une équipe défailante du championnat de la future saison.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation championnats Régionaux U20		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C ou T	5
	0CAST (hors CTC)	4
	ASP	0
	0C	Sans limite
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

Les joueuses nées en 2006 et 2005 peuvent évoluer dans ce championnat avec un surclassement par le médecin de famille.

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur les rencontres RFU20 est confié aux CDO qui se les répartissent en fonction des secteurs géographiques des clubs recevant.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATION

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RFU20 est de taille 6.

ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES RESULTATS

Avec la version V2, le résultat sera saisi automatiquement. Une vérification devra néanmoins être faite.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 7 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

ARTICLE 8 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type H1 au moins.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (cf règlements généraux – feuille de marque électronique art.40) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 10 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

Il n'y a pas de statut de l'entraîneur applicable aux RFU20. La présence de l'entraîneur au rassemblement de début de saison est fortement souhaitée.